

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 D 00460
Numéro SIREN : 485 119 820
Nom ou dénomination : 2LPN

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 7063

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le 30 novembre**

La Société dénommée **2LPN**, société civile immobilière au capital de 100 €, dont le siège est à COLOMARS (06670), 87 chemin du Génie, identifiée au SIREN sous le numéro 485119820 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

Les associés

- Monsieur Madame Laurence RUFET veuve MARX, ici présente
 - Monsieur Laurent MARX, ici présent
 - Monsieur Nicolas MARX, ici présent
- Représentant la totalité du capital social de la société.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence MARX, gérant et associé de la société

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

MISE A JOUR DES STATUTS ET DU KBIS de la société suite au décès de Monsieur Patrick MARX survenu le 10 avril 2021.

Etant ici précisé que lors de l'assemblée générale du 8 juillet 2021 il avait déjà été voté, la modificatif des statuts suite à ce décès.

Toutefois les formalités n'ont jamais été effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OPÉRATION

Signer tous actes.

Effectuer toutes les formalités nécessaires

DISCUSSION

La discussion est ensuite ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution à l'ordre du jour

RESOLUTION

La régularisation de la mise à jour des statuts et du Kbis de la société 2LPN suite au décès de Monsieur Patrick MARX susvisé

Cette résolution est mise aux voix

La résolution est adoptée à l'unanimité

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Madame Laurence RUFET veuve MARX ou à défaut tout collaborateur de l'étude de Maître Chloé SENEQUIER notaire à NICE 19 rue Rossini, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion du contrat.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

VM

LM

LM

FORMALITÉS

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Signatures

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Moussé', with a long horizontal stroke underneath.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Moussé', with a large loop at the end.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Kouley', with a horizontal line underneath.